



COMMUNE DE TEULAT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Sabine MOUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2021

Secrétaire de séance : M. DESPOSITO Antony

Nombre de Conseillers en exercice : 11			
Présents : 9	MAIRE : Mme MOUSSON Sabine ADJOINTS : Mme AÏT-CHADI Sylvie, M. JULIÉ Bruno, Mme RABIS-BOUYSSOU Martine CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. DESPOSITO Antony, M. GARRIC Gilles, M. MAILLY Florian, Mme MARCHÉ Marie-Odile, M. PETIT Pierre		
Absent : 1	M. JALABERT Louis		
Procuration : 1	BOYER-BRESSOLLES Monique : pouvoir MOUSSON Sabine		
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre :	Abstention :

Le quorum étant réuni, le conseil passe à l'unique point à l'ordre du jour.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2021.

Objet : Demande de subvention DETR 2021 – TRAVAUX SUR LA TOITURE DE LA MAIRIE

Considérant que la commune a récemment rénové le cœur du Village par la création d'un jardin public et la réhabilitation et la sécurisation de la voirie,

Considérant que le bâtiment de la mairie, au centre de cet espace, date des années 90 et que sa toiture nécessite une rénovation (démoussage de la toiture et reprise de la zinguerie),

Vu les devis comparatifs reçus pour la réalisation de ces travaux,

Vu la circulaire préfectorale en date du 16 décembre 2020 sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de travaux sur la toiture de la mairie,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention (DETR 2021) auprès de la Préfecture et à affecter la subvention octroyée à cette opération.

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Nettoyage toiture avec application produits RENOV PLUS ET MOUSSLESS	1 237,50 €	DETR 2021 (50% du coût total)	2630.05€
Casse départ d'arêtier bâti pour remplacement du chéneau	105,00 €	Part communale (50% du coût total)	2630.05€
Réfection des départs d'arêtier au mortier batard après remplacement du chéneau	165,00 €		
Fourniture et pose chéneau en zinc sur mesure avec main courante à débordement	3 267,00 €		
Fourniture et pose grillage stop feuille au dessus du chéneau	435,60 €		
Fourniture et pose naissance zinc diamètre 100 soudée	50,00 €		
TOTAL HT	5260.10€	TOTAL HT	5260.10€

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire
Sabine MOUSSON



Le secrétaire de séance
Antony DESPOSITO